



**RÉGIE DE L'EAU**  
EUROMÉTROPOLE DE METZ

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

**DÉLIBÉRATION N° 1/2025**

**SÉANCE DU MERCREDI 5 FEVRIER 2025**

Sous la présidence de Monsieur Michel LISSMANN, Vice-Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le Lundi 27 Janvier 2025)

Présents : 13

Absents : 6

(Pouvoirs : 4)

Présents : Mesdames Véronique KREMER, Yolande VON HOF, Messieurs Jean BAUCHEZ, Jean-Luc BOHL, Antoine DORR, Michel DUMONT, Bertrand DUVAL, Philippe HARDY, François HENRION, Michel LISSMANN, Roger PEULTIER, Bernard STAUDT, Salvatore TABONE.

Absents excusés : Odile JACOB-VARLET (pouvoir donné à Roger PEULTIER)  
Thierry HORY (pouvoir donné à Michel LISSMANN)  
Pierre MUEL (pouvoir donné à Yolande VON HOF)  
Lucien VETSCH (pouvoir donné à Salvatore TABONE)  
Claire ANCEL, Frédéric NAVROT

**OBJET : FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2025**

### **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

Le budget de la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux d'eau et d'assainissement.

Suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 04 décembre 2024, Monsieur le Vice-Président, par mandat du Président de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz, expose aux membres du Conseil d'Administration les propositions budgétaires pour l'année 2025.

Ce budget primitif fera l'objet d'un budget supplémentaire présenté et soumis à l'approbation du Conseil d'Administration en juin 2025 afin d'y intégrer les résultats de clôture de l'année 2024, non définitivement disponibles à ce jour.

Le budget primitif 2025 s'équilibre à la somme de 16 669 284,88 € dont 6 978 384,88 € pour la section d'investissement et 9 690 900.00 € pour la section d'exploitation.

Ce budget se présente de la façon suivante :

<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>MONTANTS HT</b>
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	15 000,00 €
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE, MARCHANDISES	9 291 500,00 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	150 000,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00 €
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DE DÉPRÉCIATIONS	
042	OPÉRATION ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	232 400,00 €
043	OPÉRATION ORDRE INTÉRIEUR DE LA SECTION	
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>9 690 900,00 €</b>
<b>DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>		
011	CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	1 926 230,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES	1 450 000,00 €
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	1 310 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 160 000,00 €
66	CHARGES FINANCIÈRES	117 900,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 100,00 €
68	DOTATION AUX PROVISIONS ET AUX DÉPRÉCIATIONS	30 000,00 €
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	866 670,00 €
042	OPÉRATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	800 000,00 €
043	OPÉRATION ORDRE INTÉRIEUR DE LA SECTION	
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>9 690 900,00 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>MONTANTS HT</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 060 535,51 €
16	EMPRUNTS	4 016 179,37 €
229	DROIT DE L'AFFECTANT (contrepartie des immobilisations reçues en affectation)	
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	866 670,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	800 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	235 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>6 978 384,88 €</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	246 455,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 094 298,47 €
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION	298 938,50 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 711 292,91 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	160 000,00 €
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	232 400,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	235 000,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>6 978 384,88 €</b>

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- Approuver le Budget Primitif 2025 par chapitre budgétaire en section d'exploitation et en section d'investissement, conformément à la nomenclature M49,
- Autoriser le Président et la Directrice à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

## MOTION

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-4 ;

VU la circulaire n° INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règlements d'imputation des dépenses du secteur public local,

VU l'arrêté NOR/INT/BOI006692A du 26 octobre 2001,

VU la nomenclature M49,

VU la délibération n° 2017-11-06-CC-5.1 du 6 novembre 2017 portant création de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz et portant dotation de la Régie,

Vu le débat tenu autour des Orientations Budgétaires 2025, lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 décembre 2024,

Considérant que la Régie doit, pour son fonctionnement, disposer d'un Budget Primitif,

**APPROUVE** le budget primitif 2025 par chapitre budgétaire en section d'exploitation et en section d'investissement, conformément à la nomenclature M49, arrêté comme suit :

Section d'Investissement : 6 978 384,88 €

Section d'Exploitation : 9 690 900,00 €

**TOTAL GENERAL : 16 669 284,88 €**

**AUTORISE** le Président et la Directrice à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 5 février 2025,

Par mandat du Président,

Le Vice-Président,



RÉGIE DE L'EAU  
DE L'EUROMETROPOLIS DE METZ

Michel LISSMANN

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le

ID : 057-834329328-20250205-1\_2025-BF